



Formation Taxi 06

Siret : 821 381 647 000 14

Agrément Préfectoral : 2016/06/01

Déclaration Activité enregistrée n° 93.06.07830.06 du préfet
de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur



MODULES FORMATION A LA MOBILITE

14 heures

400 €

Objectif : Poursuivre son activité dans un autre département que celui dans lequel l'examen initial a été obtenu.

Public concerné : tous les professionnels du Taxi

JOURNEE 1 (7 H)

A / Réglementation locale

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers.
- Connaître la réglementation locale en vigueur

JOURNEE 2 (7 H)

B / Connaissance du territoire

- Formation pratique : visite sur les principaux sites

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Distribution de supports de cours
- Conduite de véhicule école Taxi avec équipements obligatoires

MODALITE ET SUIVI DE LA FORMATION

- Présentiel uniquement
- Feuille d'émargement signée par le stagiaire et les formateurs
- Enquête de satisfaction remise au stagiaire